

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DOSSIER N° 14 :**

DESIGNATION AU SEIN DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR LES ECOLES, LES PRESTATIONS DE CONFIGURATION ET D'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE SUR SITE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du 23 Juin 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 33

Absent : 0

Excusés : 2

Présents : Patrick BOBET, Fabienne DUMAS, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Jean-Georges MICOL, Valérie BARLOIS – LEROUX, Philippe FARGEON, Mathilde FERCHAUD, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Alain GERARD, Sandrine JOVENE, Bruno QUERE, Armelle BARTHELEMY-ABAZIOU, Michel MENJUCQ, Daniel BALLA, Nathalie SOARES, Bérengère DUPIN, Géraldine AUDEBERT, Marie Emmanuelle DA ROCHA, Violette LABARCHEDE, Daphné GAUSSENS, Thomas BURGALIERES, Grégoire REYDIT, Jonathan VANDENHOVE, Sarah DEHAIL, Didier PAULY, Janine ZUROWSKI, Damien ROUSSEAU, Maxime JOYEZ, Claire LAYAN, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Guillaume ALEXANDRE (à Françoise COSSECQ), Benjamin DUGERS (à Alain MARC)

Absent :

Secrétaire : Daphné GAUSSENS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

DOSSIER N° 14 : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES VILLES DE BASSENS, BORDEAUX, BRUGES, CENON, LE BOUSCAT ET LORMONT POUR L'ACHAT D'EQUIPEMENTS POUR LES ECOLES, LES PRESTATIONS DE CONFIGURATION ET D'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE SUR SITE

RAPPORTEUR : Fabienne DUMAS

La ville du BOUSCAT est membre du groupement de commandes avec les villes de BASSENS, BORDEAUX, BRUGES, CENON, LORMONT. Elle est représentée par 2 représentants du Conseil Municipal, un titulaire et un suppléant.

Conformément au Code la Commande Publique et à l'article 7.3 de la convention, une commission d'appel d'offres du groupement a été instaurée. Elle est constituée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de désigner les représentants au sein du groupement de commandes.

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 2113-6 à L 2113-8 du Code la Commande Publique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
35 voix POUR,

Article unique : Désigne, conformément au Code la Commande Publique, un membre de la Commission d'Appel d'Offres et un suppléant :

Titulaire

Gwénaél LAMARQUE

Suppléante

Marie DA ROCHA

Fait et délibéré le 23 Juin 2020

LE MAIRE,



Patrick BOBET

V₁₀